

Date d'affichage : 13/09/2022

<p><b>COMMISSION ETHIQUE ET GESTION DES CONFLITS COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2021/2022</b></p>
---

Pendant la saison 2021/2022 la commission s'est réunie 2 fois pour traiter 2 dossiers.

Le premier dossier concernait la tenue sur les réseaux sociaux de propos incorrects d'un dirigeant sur des personnes d'un autre club.

Le deuxième dossier traitait des menaces d'un dirigeant sur des personnes d'un club à propos du changement de club de son fils. Pour ce dossier, reporté une première fois à cause de l'absence des personnes convoquées, aucune personne convoquée n'était également présente à la seconde convocation

La commission rappelle que, si elle ne prononce pas de sanctions disciplinaires ou financières, elle peut en demander auprès des commissions disciplinaire ou juridique. Elle peut toutefois infliger une suspension de 2 matches et une amende en cas de non-présence sans excuse préalable à toute personne dûment convoquée à se présenter devant elle.

La présidente : Sylvie LEFEBVRE.

Le secrétaire : Jean-Claude DAGBERT.